N° 8032

Vitrolles - Marignane

Mardi 11 juin 2019

## Collecte des déchets : Vitropole se remonte les manches...

Suite à la décision du Conseil de territoire d'arrêter la collecte des déchets en zones d'activités, Vitropole monte a créneau en organisant aujourd'hui une grande réunion d'information afin de faire le point sur ce dossier épineur

bombe, puante (sic), pour l'ensemble des entre-prises des zones d'activités du territoire du Pays d'Aix. Et en particulier pour les 770 sociétés qui cohabitent sur les zones Anjlov et Estroublans.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a en effet voté l'arrêt du service de collecte des déchets sur ses zones d'activités d'ici le 1<sup>st</sup> juillet 2019. Une déci-sion qui signifie que les entreprises vont devoir désormais se débrouiller (presque) seules pour le ramassage de leurs dé-chets et bacs à ordures.

## Mise en conformité avec la loi

avectator

is beaucoup ne comprennent pas pourquoi une
telle décision a été prise, c'est
en réalité derrière la loi qu'ils
trouveront cependant leurs réponses. Le Parlement européen a en effet voté en mars 2016 la loi sur la transition énergétique avec notamment un décret relatif à la gestion des déchets. Une meilleure valorisation du tri à la source des déchets recyclables pour toutes les entreprises dé-tentrices de papier, carton, mé-taux, plastiques etc. quelle que

soit la quantité générée. La France a acté cette déci-sion en août 2018 avec donc un retard de plus d'un an pour se mettre en conformité. Une déci-sion/obligation prise et ressentie logiquement comme un cou-

peret en réalité. Mais si tout le monde semble encore se demander comment mettre en place un véritable schéma de ramassage d'ici à peine un mois, qu'ils se ras-surent, sur Vitrolles, Vitropole qui gère les deux zones d'activi-tés, a décidé de mettre les

mains dans le cambouis. "On a appris l'information comme tout le monde mais depuis le mois de février, on a anticipé sur ce dossier. Le but est bien d'éviter d'avoir une zone commer-ciale de 335 ha reconvertie en poubelle à ciel ouvert", explique poubelle à ciel ouvert", explique Céline Boyer, à la tête de Vitro-pole. "Par conséquent, nous avons réussi, par un moratoire auprès de la Métropole, à re-pousser cette date du 1" juillet 2019 au 1" janvier 2020. C'est une première étape. En-suite, nous allons travailler et nous le faisons déjà, sur la pédagogie et l'information auprès des 770 entreprises qui composent nos zones

## Mieux conseiller les entre prises

En quelque sorte, responsabi-liser chacun, entreprises comme institutions, sur le rôle à tenir dans ce grand défi socié-tal qu'est le respect de l'environ-nement. "Si l'entreprise est un acteur de la société, la Région aussi doit agir avec des outils clairs afin de réduire son ton-nage de déchets. Il faut que chacun prenne sa place et que l'on trouve des solutions ensemble", rajoute Céline Boyer. "Nous organisons donc une grande réunion d'information aujour-d'hui à 16 h au sein de Vitro-

## Supprimer la TEOM

Si la collecte n'est plus assu-rée, les entreprises vont devoir y aller de leurs poches pour as-surer le ramassage mais là en-core, Vitropole a décidé d'accompagner au mieux ses parte-naires. "Nous sommes en train de mettre en place une consulta-tion auprès de prestataires pri-vés avec un cahier des charges

clair, des prix attractifs afin de reprendre cette collecte sur nos zones. Trois appels offres ont été lancés." Le but est de mutualiser l'offre avec un seul et même prestataire. Mais comme ce n'est pas forcément qu'aux en-

treprises de payer ce service alors que d'autres taxes existent, Vitropole a décidé

supprimer la TEOM (Taxe d'En-lèvement des Ordures Ménagères). Un service qui actuelle-ment n'est pas prévu d'être ren-du malgré la suppression de la collecte... Le combat s'annonce donc encore loin d'être fi-

Matthieu BIGOUROU

